

3 J'adresse mon dossier à la **Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine**



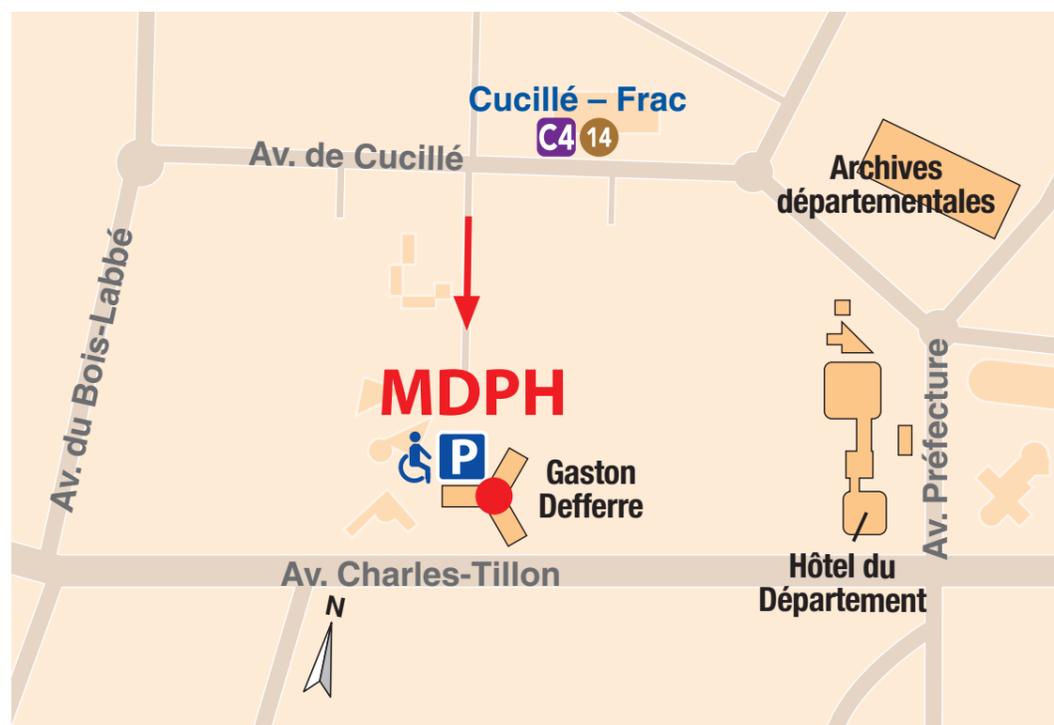
PAR VOIE POSTALE
13, avenue de Cucillé
CS 13103 – 35031 RENNES CEDEX

PAR LE TÉLÉSERVICE
mdphenligne.cnsa.fr/mdph/35

EN LE DÉPOSANT À LA MDPH
ACCESSIBILITÉ

Bus : ligne C4 et 14 (arrêt Cucillé – Frac)
Métro : Villejean-Université
Parking gratuit avec places réservées aux personnes à mobilité réduite devant le bâtiment

PLAN D'ACCÈS À LA MDPH



Horaires d'ouverture

Lundi : 13 h 30 – 17 h
Mardi à jeudi : 9 h – 12 h 30 • 13 h 30 – 17 h
Vendredi : 9 h – 12 h 30 • 13 h 30 – 16 h

Janvier 2024 - X-MDPH1223-001 - Studio graphique du Département d'Ille-et-Vilaine.

Constituer un dossier à la MDPH pour un enfant jusqu'à 20 ans



1 Je transmets un dossier complet

Il comprend...

LES PIÈCES OBLIGATOIRES

Elles permettent la recevabilité de mon dossier.

1. Assurez-vous de recevoir l'accusé de réception sous 15 jours.
2. L'instruction de ma demande démarre à cette date.

S'il manque une pièce, la commission peut prononcer un rejet administratif de la demande.

et...

LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Nécessaires à l'équipe d'évaluation :

- pour identifier les capacités de l'enfant ;
- pour évaluer ses besoins en matière de compensation du handicap ;
- pour proposer un plan d'aide adapté.

Si elles manquent, la commission pourrait se prononcer partiellement sur une demande ou la rejeter.



Pour toute demande de renouvellement, transmettez le dossier **6 mois avant la fin des droits**.



NOS CONSEILS POUR FACILITER LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Ne pas oublier de signer le formulaire page 4.
- Conserver une copie du dossier de demande.
- Tous les documents sont en format A4.
- Les photocopies sont lisibles.
- Ne pas joindre de photo (elle sera réclamée par l'Imprimerie Nationale par courrier).
- Ne pas agraffer les documents, éviter scotch et collage.

2 Je trouve de l'aide pour remplir mon dossier



VOUS POUVEZ SOLLICITER DE L'AIDE AUPRÈS DE

- **La MDPH**, un conseiller assure des permanences tous les mardis et vendredis matin, et les mercredis toute la journée, sur rendez-vous.
- **Le Centre local d'information et de coordination** (Clic) à proximité de votre domicile. Retrouvez les coordonnées des antennes MDPH sur www.mdph35.fr/article/sinformer-aupres-des-clic-antennes-de-la-mdph-sur-le-territoire
- **Un travailleur social** d'une structure accompagnant l'enfant.

Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine

Bâtiment Gaston-Defferre
13, avenue de Cucillé
CS13103 • 35031 RENNES CEDEX

0 800 35 35 05 Service & appel gratuits

Site Internet : www.mdph35.fr
E-mail : contact@mdph35.fr





LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR LA RECEVABILITÉ DE VOTRE DOSSIER

- Formulaire unique de demande* MDPH** complété, daté et signé (Cerfa n° 15692*01).
- Certificat médical*** signé et daté de moins d'1 an (Cerfa n° 15695*01) avec identification du médecin.
- Copie du livret de famille** ou justificatif d'identité de l'enfant.
- Justificatif d'identité du/des représentants légaux** de l'enfant recto verso (pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France).
- Justificatif de domicile du représentant légal** de l'enfant, daté de moins de 6 mois (quittance de loyer, facture d'eau, électricité, téléphonie... liste complète consultable sur www.mdpf.fr). En cas de séparation, fournir les justificatifs de domicile de chacun des parents.

► **Pièces nécessaires en cas de décision juridique concernant l'enfant et/ou ses parents (aide éducative, mesure de protection) :**

- Copie du jugement** (Décision du Juge des enfants, Juge aux affaires familiales, Juge des tutelles).

* Document disponible à la MDPH, dans les CLIC ou sur www.mdpf35.fr dans la rubrique « Faire une demande ».

LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES À L'ÉVALUATION DE VOTRE DEMANDE

► Ces documents permettent à l'équipe d'évaluation de la MDPH d'identifier les capacités de votre enfant, d'évaluer ses besoins en matière de compensation du handicap et de proposer un plan d'aide adapté. Dans des situations spécifiques, des documents autres que ceux indiqués ci-dessous pourront vous être demandés.

OBJET DE LA DEMANDE	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR
POUR LES DEMANDES EN LIEN AVEC LE PARCOURS DE SCOLARISATION	
 <p>POUR TOUTES LES DEMANDES DE PARCOURS DE SCOLARISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bilans des professionnels qui accompagnent l'enfant (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute...). <input type="checkbox"/> Bilans de l'établissement ou du service médico-social qui prend en charge l'enfant. <input type="checkbox"/> Formulaire rempli par l'établissement scolaire : <ul style="list-style-type: none"> « GEVA-Sco 1^{re} demande » ou « GEVA-Sco réexamen » si demande de renouvellement ou révision. <input type="checkbox"/> Copie du livret scolaire unique numérique ou bulletins de notes pour les élèves en collège et autres structures scolaires.
<p>AESH – RENOUELEMENT Accompagnant des élèves en situation de handicap</p>	<p>► Connaissance des modalités actuelles de l'intervention de l'AESH.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bilan d'intervention de l'AESH (à renseigner par l'AESH accompagnant l'enfant).
<p>MPA Matériel pédagogique adapté</p>	<p>► Appréciation de la pertinence de l'utilisation du matériel adapté au travers d'un argumentaire d'un professionnel et de l'équipe pédagogique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Argumentaire d'un professionnel précisant le besoin (ergothérapeute, orthophoniste, enseignant...). <input type="checkbox"/> Imprimé de demande de matériel pédagogique adapté* (à compléter par les représentants légaux de l'enfant avec le soutien du professionnel préconisant le matériel ou de l'établissement scolaire).
<p>ULIS Unité localisée pour l'inclusion scolaire</p>	<p>► Identification des capacités scolaires, d'autonomie de votre enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour une première demande, bilan psychologique (psychologue d'un service de soin, en libéral, scolaire...). <input type="checkbox"/> Pour une demande en ULIS lycée, bilan des stages et projet professionnel.
<p>ESMS – PREMIÈRE DEMANDE Établissement et service médico-social <i>Exemples : IME institut médico-éducatif, ITEP institut thérapeutique éducatif et pédagogique...</i></p>	<p>► Identification des capacités scolaires, d'autonomie de votre enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bilan psychologique (psychologue d'un service de soin, en libéral, scolaire...).
POUR LES DEMANDES FINANCIÈRES	
 <p>AEEH Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé et ses compléments <i>et/ou</i></p> <p>PCH Prestation de Compensation du Handicap</p>	<p>► Identification des conséquences des troubles de votre enfant sur la vie quotidienne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Questionnaire relatif à l'autonomie de l'enfant* : ce document est <u>indispensable</u>, il permet à l'équipe d'évaluation d'identifier les besoins de votre enfant. Les informations recueillies sont complémentaires de celles du formulaire de demande et du certificat médical. <input type="checkbox"/> Bilan, devis et prescription médicale pour toute rééducation en libéral. <input type="checkbox"/> Pour une demande de renouvellement, factures des frais engagés. <input type="checkbox"/> Devis faisant apparaître le surcoût lié au handicap (exemple : surcoût leçons de code/conduite, vacances...). <input type="checkbox"/> En cas d'instruction en famille : autorisation pour la scolarisation à domicile, factures d'embauche et qualification de la personne embauchée.
POUR LES DEMANDES EN LIEN AVEC L'EMPLOI	
 <p>RQTH Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Formulaire évaluation du médecin du travail* si vous travaillez. <input type="checkbox"/> Attestation d'apprentissage ou de stage. <p>Bon à savoir : la RQTH peut être demandée dès l'âge de 16 ans (15 ans pour les apprentis). Le Plan Personnalisé de Scolarisation (PPS), la notification de décision AEEH ou PCH valent RQTH pour les stages.</p>

TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ

Attention : les demandes de transport scolaire adapté sont à adresser au Département. Service prestations individuelles et soutien à l'autonomie (PISA) du Département d'Ille-et-Vilaine, Tél. : 02 99 02 31 86. Informations sur www.ille-et-vilaine.fr, rubrique Vos besoins > Handicap > Transport scolaire et étudiant adapté au handicap.

* Document disponible à la MDPH, dans les CLIC ou sur www.mdpf35.fr dans la rubrique « Faire une demande ».